



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 02 FEVRIER 2023**

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 39

En exercice : 39

Ayant pris part à la délibération : 38

Mis en ligne le : 7/02/2023

L'an deux mille vingt-trois et le deux du mois de février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de VITROLLES a été assemblé au lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121.10 à L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. GACHON Loïc, Maire.

Étaient présents à cette assemblée tous les conseillers municipaux à l'exception de :

Présents : M. GACHON - M. MONDOLONI - Mme CZURKA - M. AMAR - Mme MORBELLI - M. MERSALI - Mme CUIILLIERE - M. GARDIOL - Mme ATTAF - M. PORTE - Mme NERSESSIAN - M. MICHEL - Mme DESCLOUX - M. PIQUET - M. RENAUDIN - M. OULIE - Mme HAMOU-THERREY - Mme MICHEL - Mme RAFIA - Mme ROSADONI - M. DE SOUZA - Mme CHAUVIN - M. JESNE - M. SAURA - M. SAHRAOUI - M. FERAL - M. BOCCIA - Mme SAHUN - M. SANCHEZ - Mme PIOMBINO - M. GACHET

Pouvoirs :

Mme BERTHOLLAZ à M. OULIE - Mme LEHNERT à M. RENAUDIN - M. MENGEAUD à M. PORTE - Mme CARUSO à Mme MICHEL - M. ALLIOTTE à Mme SAHUN - Mme CONTICELLO à M. SANCHEZ. Mme ROVARINO à Mme NERSESSIAN.

Absents :

M. BORELLI

Secrétaire de séance : M. Malick SAHRAOUI

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHONE DANS LE CADRE DE L'AIDE AU FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES D'ACCUEIL PETITE ENFANCE DE LA COMMUNE – EXERCICE 2023

N° Acte : 7.1.6

Délibération n° 23-09

Considérant que le Conseil Départemental des Bouches- du- Rhône applique depuis plusieurs années une politique Petite Enfance visant à soutenir les modes de gardes collectifs pour les enfants de 0 à 3 ans ;

Considérant que chaque année une subvention « aide au fonctionnement des crèches communales » est allouée selon des conditions bien précises, soit une participation unique de 220 € par berceau applicable pour toutes les crèches et haltes garderies ;

Considérant que la commune dispose de 6 structures Multi-accueil agréées listées ci-dessous pouvant bénéficier de cette aide au titre du fonctionnement général des structures d'accueil Petite Enfance :

- Le Nid
- Les Petits Robinsons
- Lou Pitchoun
- Auguste Renoir
- Le Moulin de la Frescoule
- La Plaine

Pour 2023, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter la participation du Conseil Départemental pour un montant global 64 240 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après avoir délibéré, vote à l'Unanimité

SOLLICITE la participation financière du Conseil Départemental pour un montant de 64 240 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes entre la commune et le Conseil Départemental relatifs à cette demande de subvention.

Le Secrétaire de Séance

M. SAHRAOUI



POUR EXTRAIT CONFORME
VITROLLES, le 3 février 2023

P. le Maire et par délégation
La Directrice des Affaires Juridiques et
Institutionnelles

C. LANZARONE

